



# CSE siège.tv

## Compte rendu FO du Comité Social et Économique du 10 Mars 2023

### Élection en Polynésie française

Le CSE est consulté sur la demande, à l'inspection du travail "DRIEETS", de dérogation au temps de travail pour la couverture de la campagne officielle relative au renouvellement des représentants à l'Assemblée de la Polynésie française. La campagne débutera le 28 mars, le 1<sup>er</sup> tour aura lieu le 16 avril et le second tour éventuel, le 30 avril 2023.

Les tournages seront effectués par le car vidéo-mobile de Polynésie la 1<sup>ère</sup> avec le personnel local (hors encadrement de production). L'ordre et la répartition des tournages seront définis entre les 24 et 27 mars.

La production prévoit 4 semaines à plus de 48h pour un réel estimé entre 50 et 52h en moyenne.

Le CSE prend acte et demande que lui soit présenté le réalisé dans les délais les plus brefs.



[Avis des élus du CSE Siège du 10 Mars dérogation horaire des élections en Polynésie](#)

### Risque grave au sein de la D2S

Les élus dénoncent l'absence des principaux interlocuteurs (la directrice de la D2S et le secrétaire général de France Télévisions). Ils exigent leur présence au prochain CSE.

Le CSE s'interroge sur la considération accordée à la situation du service et des salariés par la direction et sur la situation de cette direction.

Les élus souhaitent vivement le retour en bonne santé des interlocuteurs, mais la répétition des absences nous interroge.

Le point est maintenu à l'ordre du jour pour ne pas retarder la mise en place du plan d'action attendu, faisant suite aux recommandations des élus du CSE Siège, elles-mêmes basées sur [l'expertise Technologia restituée au CSE de février](#).

Les élus du CSE Siège dénoncent en outre la mise en place de nouveaux plannings pour les salariés, de nouvelles procédures téléphoniques et de nouvelles procédures d'astreinte, sans consultation préalable du CSE, malgré les préconisations du cabinet d'expertise mandaté.

La présentation de ce planning aux salariés, par une personne dont le lien fonctionnel n'est pas clairement établi, confirme le flou de l'organigramme de la D2S déjà relevé par l'expertise Technologia. Cette présentation aurait été annoncée, de manière mensongère, comme étant validée par le CSE.

### **C'est évidemment faux, le CSE refuse les mensonges en son nom !**

Le malaise est certain, présent également au niveau de la direction, entretenant le mal-être des salariés et les difficultés de formations, le maintien des qualifications et certifications des personnels en matière de sécurité et de sûreté. Le sous-effectif et le manque de formation sont permanents et génèrent, par effet domino, de nouvelles absences et de nouveaux arrêts de travail.

### **La direction doit donc agir vite et dans le respect des instances !**

Le passage de 35 heures sur 4 jours à 39 heures sur 5 jours implique plus de permanences et d'astreintes avec une perte conséquente d'éléments variables de salaires (EVS), Repos Compensateurs et Heures Supplémentaires. La modification de la mission de "permanence" (bascule du lundi en RH si la permanence nécessite une intervention le dimanche) et les conditions matérielles (véhicule de service) n'ont pas fait l'objet de notes de services. Ce nouveau planning, imposé sans concertation, est ressenti comme une expérimentation répressive par certains chargés de sécurité qui se sentent pris pour des cobayes.

Cette "expérimentation" doit intégrer l'analyse d'un retour sur expérience pour en comprendre les impacts sur les agents en sous effectifs depuis au moins 2 ans.

La direction, qui ne peut pas établir clairement les effectifs passés (et en cours après la réforme d'IMG et la création de la D2S) conteste les effectifs chiffrés relevés par l'expert Technologia. Le retour à un effectif complet et qualifié doit intervenir avant toute réforme du service et de son encadrement. La D2S affirme que France Télévisions est dans les normes requises pour un établissement recevant du public de première catégorie (ERP1), même si cela demande des emplois du temps exceptionnels de l'encadrement pour garantir le niveau exigé. Ce n'est pas le moment de grappiller sur les revenus générés par les EVS. La RH se dit prête à étudier toute perte de salaire éventuelle. Pour d'autres services il y a eu des augmentations de salaires lors du passage de 35 à 39h.

La direction reconnaît l'émotion palpable des salariés impactés. Elle assure que la RH en charge du projet fait de son mieux pour répondre au manque de personnel et relancer de nouvelles consultations. Cependant les fonctions et salaires référencés par France Télévisions ne correspondent pas aux références du marché, à l'extérieur de l'entreprise, avec la conséquence que les réponses ne sont pas en adéquation avec les besoins. Les annonces et la fiche de poste doivent être revues et corrigées.

Les élus FO au CSE Siège demandent la présentation urgente d'un plan d'action global sérieux et orchestré, d'engagements fermes et la suspension des nouveaux plannings prématurés.

Le plan d'action doit être mis en place rapidement car ce dossier impacte la sécurité de l'ensemble des salariés et des bâtiments. Il doit être présenté aux élus lors du CSE Siège d'avril. Les élus estiment qu'une commission de suivi du plan d'action et de son évolution est indispensable.



*Avis du CSE suite à l'analyse des risques professionnels à la Direction de la Sécurité et de la Sûreté (D2S)*

## Prochain CSE siège prévu les 29 et 30 mars

**Vos élus CSE siège: Titulaires:** Arlette LOUBEAU - Olivier LE CLANCHE • **Suppléants:** Alina REBOREDO - Sabine LANCELEVER - Frédéric BRODA - Océan GRENIER • **Représentant Syndical :** Clément WEILL-RAYNAL